

# CHARTRE DE CONFIANCE

## Salon d'Automne 2016

**Pour assurer la qualité et le succès de cette prestation,  
l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engagent.**

### **La Société des Amis des Arts s'engage à :**

Recevoir les œuvres le jour dit.  
Organiser l'installation et le vernissage.  
Promouvoir le Salon d'automne dans la presse et les médias.  
Rédiger un listing à la disposition du public.  
Organiser le "Prix des Artistes", qui sera décerné à la clôture du Salon (après comptage des votes effectués pendant le Salon).

### **L'artiste s'engage à :**

Respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait.  
Respecter le règlement dans son intégralité.  
Laisser la mise en place à la seule initiative de la Société des Amis des Arts.  
Respecter ses heures de permanence.  
S'acquitter du droit d'exposition.  
Être présent, sauf empêchement majeur au vernissage.  
Accueillir le verdict du jury avec sérénité !

Fait à ..... le .....  
(signature précédée de la mention LU ET APPROUVE)